

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 22 juin 2023

DATE DE PUBLICATION : 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - Mme RASAMOELY Mme MANAI-AHMADI – Mme SOW – M. JOLIVET - M. RENOUF –Mme TORRES - Mme LAMA – M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. KHALID
- M. BARAY à Mme HEUGUES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- Mme CAYOUX à Mme SOW
- Mme HENRY à Mme TORRES
- M. LALOT à Mme PASCAUD
- Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD
- M. TOUANE à Mme PHESOR
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE
- Mme PRIEUX à M. BALABAN

ABSENTS :

- M. TAVARES

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
**Modifications deliberation du 24 mai 2022 criteres d'attribution
des bourses aux projets**

OBJET :
**Modifications deliberation du 24 mai 2022 criteres d'attribution
des bourses aux projets**

Directeur de secteur : S. JULIEN

Service : Solidarité de Proximité et Citoyenneté

Affaire suivie par : L. VANDENBUSSCHE

M. Malghi : Les Jeunes Chalettois et leurs familles subissant de plein fouet l'inflation, il est proposé une mise à jour du tableau permettant l'étude des dossiers dans le cadre de l'attribution des bourses aux projets au profit des jeunes chalettois, fixée lors de la délibération du 24 mai 2022.

Il est proposé de renouer les critères suivants :

QUOTIENT FAMILIAL		MONTANT DE L'AIDE MOBILITE ET PROJETS	MONTANT DE L'AIDE FORMATION BAFA	MONTANT DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS
1	0.00€ à 264€	600€	200€	De 50€ a 600€ en fonction de la nature du projet
2	265€ à 532€	500€		
3	533€ à 910€	400€		
4	910€ à 1710€	300€		

Ces critères affinés pourront être complétés à l'issue de l'intégration du dispositif au sein du secteur 16-25 ans en janvier 2024.

Afin de débloquer les financements à verser dans le cadre de ce dispositif, il est proposé d'autoriser le Maire à prendre des décisions nominatives d'attribution des aides en validant les dossiers instruits en commission d'attribution des bourses par application des critères ci-dessus définis, ainsi qu'à signer tous les documents afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du 24 mai 2022 ;

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU les explications du rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE RETENIR les critères ci-dessus précisés dans le cadre de l'attribution des bourses aux projets « mobilité » et « développement de projets » réservées aux jeunes chalettois ;

AUTORISE le Maire, et son suppléant en cas d'empêchement, à prendre des décisions nominatives d'attribution des aides, à valider les dossiers instruits en commission d'attribution en application de ces critères et à signer tous documents afférents.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	32	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL
et le compte-rendu de la présente délibération ont
été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12
du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de
la date de sa publication.*



.....
Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.